



Problème prise en charge mutuelle par opticien

Par **sabine92700**, le **30/09/2013** à **14:20**

Bonjour,

J'ai commandé des lunettes chez un opticien (monture + verres progressifs), sans que celui-ci me fasse de devis.

Il m'a informé qu'il allait se rapprocher de ma mutuelle pour avoir le tiers payant.

Confiante, puisque je bénéficie d'un forfait monture et un forfait verres, j'ai commandé mes lunettes, sans rien signer.

Je vais aujourd'hui chercher mes lunettes et l'opticien m'informe qu'il me reste 160 € à ma charge. Le tiers payant a été accepté par ma mutuelle.

Je dis à l'opticien qu'il est hors de question que je règle ce montant, et la personne me dit "vous ne nous aviez pas prévenu que c'était 2 montants différents, donc la part des verres n'est pas prise en charge complètement".

Je leur ai donc demandé de trouver une solution, et la seule qu'ils trouvent est de me refaire des lunettes avec des verres de moins bonne qualité.

Ai-je un recours pour annuler cette commande ?

Faut-il que j'appelle ma mutuelle pour leur indiquer qu'il ne faut pas accepter ce paiement ?

Merci de m'aider si possible !

Bien cordialement

Par **janus2fr**, le **30/09/2013** à **16:54**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien où est le problème. Vous n'avez à payer que la part non remboursée par la mutuelle, comme c'est souvent le cas. Personnellement, à chaque paire de lunettes que je fais faire, il me reste environ la moitié à payer après la partie mutuelle.